Envoyé en préfecture le 05/11/2020 Recu en préfecture le 05/11/2020

Département du Var

CENTRE COMMUNAL D'AC DE 10: 083-268300563-20201028-D_2020_18-DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de TOUI ON -----

Canton de Saint Cyr sur Mer

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2020-18

Séance du 28 octobre 2020 Nombre de Membres: 13

En exercice:

13

Présents: 10

10

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit octobre,

Exprimés: dont représenté: 0

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de SAINT CYR SUR MER réuni dans la salle « les Glycines », Avenue d'Arquier, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Président.

OBJET:

TARIFS 2021 PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

RESIDENCE AUTONOMIE « La Falquette » Etaient présents : MM BARTHÉLEMY -BAIXE.

MMES de PISSY - GUIROU - SAMAT - MANOUKIAN - ORSINI -DUVAL - SCARSO - TROGNO

Etaient excusées : MMES ALIMI - COURTIER - NEVIERE

Assistent: Mme GALLERON, directrice du C.C.A.S.

Mme CONI, directrice de la Résidence Autonomie

Le Président soumet aux membres du Conseil la révision des tarifs des prestations complémentaires pour l'année 2021 proposés pour la Résidence Autonomie la Falquette.

Il propose de fixer les tarifs 2021 ainsi :

TYPES DE LOGEMENT	FORFAIT CHARGES*	LA MISE A DISPOSITION DU LOGEMENT
STUDIO TYPE T1 26 m2	1,69 €	110.13 €
STUDIO TYPE T1 31 m2	2,00 €	131.41 €
STUDIO TYPE T1 bis 36 m2	2,22 €	152.62 €
STUDIO TYPE T1 bis 39 m2	2,41 €	165.50 €
STUDIO TYPE T1 bis 39 m2 (couple)	3,50 €	165.50 €

*par jour

ID: 083-268300563-20201028-D_2020_18-DE

Il propose de ne pas appliquer d'augmentation pour les tarifs suivants :

PRESTATIONS FACULTATIVES		Soir	
Repas invités		11.00€	
Repas invités enfants -12 ans	7.50€	5.50€	
Repas avec inscription permanente (retraités de St Cyr sur Mer)	13.00 €	10.00 €	
Repas occasionnel (retraités de St Cyr sur Mer)		11.00 €	
Repas dimanche (invités résidents ou retraités de St Cyr sur Mer)		-	
Repas des fêtes (Noël – Jour de l'An) (invités résidents ou retraités de St Cyr sur Mer)	46.00€	46.00 €	
Portage de plateau à domicile des résidents (en cas de problème de santé)	2.00 €/portage		
Montant déduit du prix repas au-delà de 48h d'absence pour convenances personnelles	5.50€ / jour		
Petits travaux de bricolage		7.50 €/ la ½ heure	
Le Fax	0.80€		
La photocopie recto		0.60€	

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Adopte tous les tarifs 2021 exposés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré,

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme,

Le Président du C.C.A.S.

Signature électronique

Philippe BARTHÉLEMY